

Charte Ethique



Preamble

Forts d'une présence à travers plusieurs pays d'Europe, nous sommes, chez act digital, engagés auprès de nos clients, et souhaitons plus que jamais donner du sens à notre mission : leur permettre de bénéficier d'une expertise d'excellence à travers toute l'Europe, par et pour nos collaborateurs et collaboratrices, et répondre aux défis technologiques de demain par des solutions agiles et innovantes.

Ainsi, les choix que nous faisons sont guidés par des valeurs, telles que la transparence, l'équité et la durabilité. Le développement de nos activités, en France et en Europe, s'inscrit résolument dans la volonté de bâtir des relations pérennes et durables avec nos clients et partenaires, fondées sur la confiance et l'intérêt mutuels. De même, chacun(e) de nos collaborateurs et collaboratrices se porte ambassadeur/ambassadrice de ces valeurs, et agit, en toute circonstance et en tout lieu, avec intégrité. En effet, nous considérons que le respect de l'éthique des affaires, et la lutte contre la corruption sont des règles imprescriptibles et incontournables.

C'est pourquoi nous souhaitons concrétiser notre engagement par la présente Charte Éthique, qui a pour but de formaliser notre politique d'éthique des affaires, de fixer les normes et principes éthiques de référence à l'attention de nos salarié(e)s, et de les porter à la connaissance de l'ensemble des parties prenantes d'act digital.

SOMMAIRE

Nos Valeurs	4
L'ethique chez act digital	4
Les objectifs de notre charte éthique	4
Mise en oeuvre de notre charte éthique	4
Notre comité d'éthique	5
Conformité avec la législation	5
Nos engagements en tant qu'entreprise	5
Nos clients	5
Nos fournisseurs et sous-traitants	6
Pratiques loyales	6
Cadeaux et invitations	6
Corruption et conflit d'intérêts	6
Confidentialité et protections des données	7
Protection des actifs de l'entreprise	7
Vérification financière	7
Droit de la propriété industrielle et intellectuelle	7
Nos engagements en tant qu'employeur	8
Respect des droits de l'homme	8
Hygiène, santé et sécurité	8
Abolition du travail des enfants	8
Interdiction de toutes les formes de travail forcé	9
Temps de travail et rémunération	9
Harcelement moral et sexuel	9
Discrimination	10
Liberté syndicale	10
Dispositif d'alerte	11
Le droit d'alerte éthique	11
Procédure d'alerte	11
Conclusion	12
ANNEXE	13

Nos Valeurs

Nous structurons notre management et notre stratégie d'entreprise autour de 5 valeurs clé : expertise, agilité, transparence, équité et durabilité. Ces valeurs essentielles nous guident au quotidien et nous assurent une croissance durable. Tous nos collaborateurs partagent cette même vision de l'entreprise et font vivre, ensemble, ces valeurs communes.

L'ethique chez act digital

Les objectifs de notre charte éthique

Act digital est un groupe présent en France et dans plusieurs pays de l'Union Européenne. Ses collaborateurs et collaboratrices sont ainsi confrontés à des questions éthiques différentes selon les pays.

Cette Charte Éthique a pour but de fixer les normes et principes que les employé(e)s et associé(e)s du groupe doivent suivre lorsqu'ils/elles sont face à des dilemmes éthiques sur leur lieu de travail. Elle permet également à toutes les parties prenantes d'act digital d'agir de manière responsable. Au-delà de l'aspect juridique, elle indique l'engagement d'act digital dans l'intérêt général. Cette charte pourra être amenée à évoluer.

Si un collaborateur ou une collaboratrice a des questionnements concernant l'éthique, il est important de se référer à cette charte. Pour toute question, il/elle peut aussi demander des précisions à sa hiérarchie. Si les réponses apportées ne sont pas claires ou sont incomplètes, il peut contacter le Comité Éthique.

Cette Charte Éthique est complémentée d'un dispositif d'alerte mis en place lorsqu'un(e) salarié(e) a des doutes concernant des pratiques pouvant affecter l'entreprise.

Mise en oeuvre de notre charte éthique

Cette Charte Éthique s'adresse à toutes les entités de act digital et leurs filiales ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, et ce, pour l'ensemble de leurs activités.

Les principes indiqués dans cette Charte Éthique permettent à act digital de maintenir et renforcer la confiance de ses clients et de ses parties prenantes. Chaque collaborateur et collaboratrice du groupe se doit de connaître, respecter et veiller à ce que les valeurs et engagements soient appliqués.

Le non-respect d'une partie ou de la totalité de cette Charte Éthique peut faire l'objet de sanctions, sous réserve du respect des réglementations locales relatives au droit disciplinaire.

Notre comite d'ethique

Afin d'assurer la démarche éthique du groupe, act digital a mis en place un Comité Éthique. Il est composé de membres désignés par le Conseil d'Administration, sur proposition de la Direction Générale du Groupe. Il a vocation à accompagner la démarche éthique d' act digital et peut être consulté pour toute question relative à l'application de la présente Charte. Il s'assure de son application au sein du groupe et veille au bon fonctionnement du dispositif d'alerte, dans le cadre d'éventuelles violations de notre Charte Éthique.

Conformite avec la legislation

Act digital s'engage à respecter les lois et réglementations relatives au principe de loyauté en vigueur dans les pays où il exerce ses activités.

Cette Charte Éthique ne remplace pas les politiques et réglementations des différents pays dans lesquels act digital est présent. Il faut également se référer à la réglementation et aux normes définies sur son lieu de travail.

Il est de la responsabilité de chacun(e) des collaborateurs/collaboratrices du Groupe de connaître et de respecter les lois et règlements nationaux en vigueur ainsi que les politiques et directives de l'entreprise liés à leurs domaines d'activité.

Nos engagements en tant qu'entreprise

Act digital a comme objectif de construire et maintenir des relations durables basées sur la confiance avec ses clients, fournisseurs et sous-traitants. Cette confiance est construite sur le long terme au travail d'une démarche d'amélioration continue.

Nos clients

L'une de nos priorités est la satisfaction de ses clients. Ainsi, le groupe est très attentif à leurs exigences et s'assure que le service rendu est toujours de la meilleure qualité possible. La relation vis-à-vis des clients est placée sous le signe de l'honnêteté et de la transparence, une de nos 5 valeurs, afin d'appréhender aux mieux les attentes et ainsi créer de la valeur.

Nos fournisseurs et soustraitants

Act digital attache une grande importance au choix équitable et transparent de ses fournisseurs. Ainsi, ils sont choisis selon un processus d'achats et de sélection transparent, équitable et impartial en fonction de critères prédéfinis, explicites et transparents : qualité, coût, délai, et prise en compte également de l'impact environnemental et social des produits proposés, et conformément à notre Charte d'Achats Responsables.

Act digital traite ses fournisseurs avec honnêteté, et équité, dans le respect des lois et réglementations applicables, le règlement des fournisseurs conformément aux termes prévus aux contrats, et dans le respect des délais de paiement, sous réserve qu'ils aient entièrement rempli leurs obligations. Act digital a recours à la médiation pour faciliter le règlement à l'amiable des éventuels litiges intervenant lors de l'exécution du contrat.

Pratiques loyales

Les fournisseurs d' act digital adoptent un comportement éthique dans les relations commerciales, et s'engagent à respecter les lois et réglementations relatives au principe de loyauté en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités.

Ainsi, ils veillent au respect des règles de la concurrence pour qu'elles soient loyales et équitables. Toute pratique déloyale est proscrite.

Cadeaux et invitations

Les salarié(e)s d' act digital ne doivent en aucun cas se soumettre à des pratiques de cadeaux ou invitations, ou toute forme de gratification. Cependant, dans certaines cultures, pays, les cadeaux et invitations permettent de tisser des liens plus solides et améliorer la relation entre les deux parties. Lorsqu'un cadeau ou invitation est reçu dans le cadre de ses fonctions, il est primordial de tenir informé sa hiérarchie et être transparent(e).

Il est important de s'assurer que les cadeaux reçus soient en accord avec les principes éthiques d' act digital.

Corruption et conflit d'intérêts

Dans l'exercice de ses activités, act digital refuse et condamne toutes les pratiques liées à la corruption ou au trafic d'influence. Nous avons une tolérance zéro en

matière de corruption. Nous luttons contre toute forme de corruption, active ou passive, et excluons de toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêt. Il est primordial de faire attention à toute pratique visant à influencer une décision commerciale.

Il est essentiel pour un(e) salarié(e) d'informer sa hiérarchie en cas de conflit d'intérêt réel ou potentiel qui pourrait influencer son jugement et ses décisions, conformément à la procédure d'alerte détaillée dans le présent document.

Confidentialité et protections des données

Act digital s'engage à maintenir confidentielles les informations techniques, commerciales et financières communiquées par ses fournisseurs et à protéger leurs données personnelles en respectant la réglementation en vigueur. Les informations des clients sont conservées en toute sécurité. Avant de partager une information interne à quelqu'un extérieur à act digital, il est important de vérifier si l'on peut la communiquer. De plus act digital s'engage à ne conserver que les données nécessaires à ses activités.

Pour plus d'informations, act digital a défini une politique de confidentialité et une politique de protection des données

Protection des actifs de l'entreprise

Chaque collaborateur et collaboratrice d' act digital se doit de protéger les biens et ressources qui lui sont confiés au titre de son activité. Ses ressources et biens doivent être utilisés en lien avec leurs activités professionnelles.

Vérification financière

Act digital s'engage à ce que toutes ses informations financières soient exactes et divulguées de façon transparente. Ces documents financiers sont conservés de manière sécurisée.

Droit de la propriété industrielle et intellectuelle

Act digital s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle et industrielle, et à se conformer aux règles de droit nationale et internationale ; il s'interdit d'exploiter, par la fabrication, la vente, ou l'utilisation de la propriété d'un tiers, toute marque, brevet, dessin industriel, ou droit d'auteur.

Nos engagements en tant qu'employeur

Act digital est engagé en tant qu'employeur pour promouvoir un environnement de travail sain, et sécurisé pour ses employé(e)s. Act digital veille à ce qu'il n'y ait aucune discrimination ou harcèlement de toute forme.

Respect des droits de l'homme

Nous nous sommes engagés à respecter et promouvoir les principes et droits fondamentaux tels que décrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme édictée par l'ONU en 1948, ainsi que les conditions de travail requises par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et nous conformer aux législations en vigueur dans chaque pays où nous opérons. Nous nous assurons également du respect des Droits de l'Homme à travers toute notre chaîne d'approvisionnement, et veillons aux pratiques de nos fournisseurs.

Hygiène, sante et securite

La santé et la sécurité de nos salarié(e)s est une de nos priorités.

Nous nous efforçons de maintenir un environnement de travail sûr et sain et conforme à la réglementation en la matière. Nous nous engageons à mettre en œuvre une politique de santé et de sécurité qui vise à garantir à chaque salarié(e) un milieu de travail ne comportant aucun danger pour sa santé et sa sécurité, à maintenir un environnement dans lequel la dignité des personnes est respectée (conventions n° 155 et 120 de l'OIT), et à prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter les accidents du travail pouvant intervenir dans le traitement des tâches courantes d'un(e) salarié(e).

Act digital propose des formations, pour les employé(e)s concerné(e)s, sur les risques liés à la santé et à la sécurité et effectue des évaluations détaillées des risques professionnels (risques de santé et sécurité au travail).

Chaque collaborateur et collaboratrice se doit de prévenir le responsable sécurité de son site ou sa hiérarchie en cas d'accident ainsi que toute installation qui pourrait mettre en danger la sécurité d'autres personnes.

Abolition du travail des enfants

Act digital attache une importance particulière à l'interdiction du travail des enfants et au travail forcé. Nos fournisseurs ont interdiction d'employer des enfants en

accord avec les dispositions des conventions de l'Organisation internationale de Travail (conventions OIT n°138 et n°182).

Interdiction de toutes les formes de travail force

En aucun cas, un fournisseur ne doit avoir recours au travail forcé et obligatoire ou à l'esclavage, ou à toute autre pratique relevant de l'asservissement ou du travail involontaire, tel que définis dans les conventions fondamentales n° 29 et n° 105 de l'OIT.

Temps de travail et remuneration

Act digital s'engage à se conformer à l'ensemble des réglementations auxquelles il est assujéti relatif aux rémunérations, aux avantages sociaux et aux heures de travail, notamment celles qui concernent le salaire minimum, la rémunération des heures supplémentaires, les salaires à la tâche et tout autre élément de rémunération et de limites de la durée du travail et fourniture (conventions n° 1, 30, 95, 100, 131, 163 et 171 de l'OIT).

Toutes les formes de travail, y compris le travail en heures supplémentaires, sont volontaires. Les salarié(e)s sont libres de quitter leur emploi dans la mesure où ils/elles respectent la période de préavis spécifiée par la loi.

Harcelement moral et sexuel

Act digital s'interdit de recourir à toute menace verbale ou physique, à toute violence physique, aux abus sexuels ou à toute forme de harcèlement (conventions n° 29 et n° 111 de l'OIT). Il est primordial d'être respectueux les un(e)s des autres et traiter nos collègues comme nous aimerions être traité(e). Chaque collaborateur et collaboratrice a le droit au respect et à la dignité humaine.

Le harcèlement moral peut se manifester sous différentes formes, notamment :

- Critiques incessantes, sarcasmes répétés,
- Brimades, humiliations,
- Propos calomnieux, insultes, menaces,
- « Mise au placard », conditions de travail dégradantes,
- Refus de toute communication - absence de consignes ou consignes contradictoires,
- Privation de travail ou charge excessive abusive,
- Tâches dépourvues de sens ou sans rapport avec les fonctions
- Etc...

De tels comportements sont inacceptables et n'ont aucunement leur place chez act digital.

Dans le cadre des relations de travail, le harcèlement sexuel peut, également, prendre des formes diverses : chantage à l'embauche ou à la promotion, menaces de représailles en cas de refus de céder à des avances sexuelles, etc... La personne responsable du harcèlement peut être l'employeur, mais également un(e) collègue de la victime, un(e) consultant(e) chargé(e) du recrutement, un(e) client(e) de l'entreprise, etc...

Victime ou agresseur, les deux sexes sont concernés.

Nous sommes intransigeants sur ces deux formes de harcèlement et restons à votre écoute si vous êtes témoin ou victime, de ce genre d'agissement.

Discrimination

Act digital s'interdit toute discrimination, exclusion ou préférence, fondée sur la race ou l'origine ethnique, le sexe, la religion ou les convictions, l'opinion politique, l'activité syndicale, le handicap, l'âge et l'orientation sexuelle dans le recrutement et l'évolution professionnelle et assure une égalité de traitement (Convention de l'OIT n° 111). Act digital propose des formations de sensibilisation concernant la diversité, la discrimination et/ou le harcèlement.

De plus, act digital s'engage à promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances conformément aux conventions fondamentales n° 100 sur l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour tout travail de valeur égale et n° 111 sur le principe de non-discrimination de l'OIT. act digital met également en œuvre des formations professionnelles qui comprennent des formations de développement des compétences dans le but de se développer professionnellement.

Liberte syndicale

Act digital et ses fournisseurs reconnaissent et respectent le droit de l'employé(e) à la liberté d'association et à la négociation collective comme défini dans les conventions fondamentales n° 87 et 98 de l'OIT. Ils veillent au respect de l'indépendance et du pluralisme syndical, et s'engagent à promouvoir la négociation collective comme un élément central du dialogue social. act digital reconnaît également le droit de ses employé(e)s à adhérer à une organisation syndicale de leurs choix.

Dispositif d'alerte

Le droit d'alerte éthique

Le droit d'alerte éthique est un droit donné aux collaborateurs et collaboratrices d'act digital leur permettant de signaler à la hiérarchie une situation non conforme aux principes exposés dans cette charte.

Si un(e) salarié(e)s d'act digital ou tout autre partie prenante est confronté(e) à des faits, allégations, ou comportements étant susceptibles de contrevenir aux principes de la présente charte, relevant d'un ou plusieurs des périmètres énumérés ci-après :

- Corruption,
- Pratique anti-concurrentielles et/ou conflit d'intérêts,
- Atteinte à la sécurité des données personnelles et de l'information,
- Discrimination,
- Harcèlement,
- Atteinte aux Droits de l'Homme (travail forcé, travail des enfants, ou trafic d'êtres humains, etc...), il/elle se doit de réagir conformément à notre procédure d'alerte.

Procédure d'alerte

Lorsqu'un(e) salarié(e) d'act digital est confronté(e) à un problème d'éthique ou à un manquement aux règles de cette charte, il est primordial d'effectuer un signalement grâce au [dispositif d'alerte](#) mis à disposition par act digital Group. Un formulaire devra être rempli, de manière anonyme ou non. L'ensemble des informations récupérées via ce dispositif d'alerte seront reçues par les membres du comité éthique, dont la liste est disponible en annexe.

En parallèle, il est important d'en informer sa direction et/ou la direction des Ressources Humaines du secteur concerné, sans que cela relève d'une obligation.

Une fois l'alerte donnée, le comité éthique sera chargé de traiter l'alerte dans les plus brefs délais. Une enquête sera mise en place et se déroulera de manière confidentielle où l'anonymat du/de la lanceur/lanceuse d'alerte est garanti. Toute information donnée lors de cette enquête sera communiquée uniquement aux personnes ayant besoin de connaître cette information (en particulier, le conseil d'administration). Aucun rapport de bonne foi ne fera l'objet de menaces ou de représailles contre celui/celle qui l'a rédigé.

Suite à cette enquête et en fonction de la gravité du manquement, des mesures disciplinaires seront décidées et mises en œuvre, allant d'un simple rappel de la présente charte éthique au licenciement.

Un rapport de faits réels/annoncés sera rédigé et des améliorations à notre charte éthique pourront être apportées.

Conclusion

Act digital s'engage à garantir l'application de la présente charte, et le bon fonctionnement de sa procédure d'alerte, en portant à la connaissance de l'ensemble de ses parties prenantes : collaborateurs, collaboratrices, client(e)s, partenaires et fournisseurs les principes de la présente charte, et en assurant la bonne promotion de celle-ci tout au long de sa chaîne de valeur, partout où le groupe opère.

Act digital compte sur l'engagement et la responsabilité de toutes et tous pour porter les valeurs de notre Charte Éthique, et continuer à faire des principes éthiques et de la lutte contre toute forme de corruption, de discrimination, ou d'atteinte au respect des Droits de l'Homme, des règles incontournables et imprescriptibles dans les relations d'affaires.

ANNEXE

Membres du comité éthique

Prénom	NOM	Filiale d'act digital	Poste	Coordonnées
Fanny	COHEN	Toutes les filiales d' act digital	Directrice RH	fcohen@altersolutions.com +33 6 60 94 91 46